

Date de publication / Date of publication : **07/03/2024**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Maryline BERGER, responsable du pôle Transverse opérations gestion, en charge de l'intérim permanent du directeur du département des Systèmes informatiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes suivants :

- dans les limites de montant fixées dans le document de référence AFD-R0039 « règles et seuils d'achats », tous les actes relatifs aux bons de commande de l'accord-cadre Assistance Technique 2023-144 entre 0 et 400 K€HT.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 29 février 2024  
En un exemplaire original

**Le directeur général  
Rémy RIOUX**